

Yves DANIEL
Candidat PS
6^{ème} circonscription de Loire-Atl

Question 1: Appuiez-vous la reconnaissance bilatérale de l'Etat de Palestine ?

Oui mais ce qui est peut-être encore plus important c'est la reconnaissance d'un Etat Palestinien telle qu'elle a été récemment amorcée au Conseil de Sécurité de l'ONU.

Ceci étant dit le gouvernement français devra prendre ses responsabilités pour appuyer cette reconnaissance à laquelle je suis favorable.

Question 2: Soutiendrez-vous l'entrée de plein droit de l'Etat palestinien aux Nations Unies

? Oui ; Voir réponse précédente.

Question 3: Quelles mesures restrictives comptez-vous proposer en ce qui concerne l'importation de produits des colonies importés en France et dans le reste de l'Union européenne? Etes-vous prêt à en faire interdire l'importation ? Quelles mesures comptez-vous proposer pour dissuader les entreprises françaises de s'impliquer dans la colonisation israélienne?

Tous les moyens appropriés pour faire pression sur Israël doivent être utilisés. La dissuasion par la restriction des échanges économiques est l'un de ces moyens. Il devra être utilisé avec discernement. Je compte sur le gouvernement français pour être ferme sur ses positions.

Question 4: Exigerez-vous que soit établie une transparence dans la coopération militaire entre la France et Israël, et un moratoire tant qu'elle ne sera pas établie?

Oui à la transparence dans la coopération militaire ; elle devrait d'ailleurs être une règle de base de la coopération militaire avec nos principaux interlocuteurs commerciaux dans ce domaine. La France ne peut pas continuer de promettre du matériel militaire à des pays qu'elle se trouve ensuite en situation de combattre compte tenu des régimes de dictature politique sanguinaire que constituent ces pays (Libye, Syrie...).

Question 5: Que comptez-vous faire pour contribuer à la levée du blocus de Gaza?

Ce blocus est une manière d'isoler les populations de ce territoire pour les amener à renoncer à leur droit à un Etat Palestinien. Nous nous y opposerons par toutes les voies légales et en particulier par le biais de la nécessaire reconnaissance du droit du peuple palestinien à être reconnu comme un Etat indépendant. Quant aux moyens à déployer ils doivent être avant tout diplomatiques, mais peut-être sera-t-il nécessaire d'employer des moyens plus contraignants en accord avec l'ONU.

Question 6: Que comptez -vous faire pour que le gouvernement français et l'UE exigent d'Israël qu'il cesse de détruire les infrastructures palestiniennes largement financées par l'aide internationale et qu'il verse des compensations pour toutes celles qui ont été détruites?

Cette situation n'a que trop duré depuis plus de 10 ans. Les équipements financés sur le territoire palestinien doivent être protégés et en aucun cas leur destruction ne doit être acceptée, sinon elle est assimilable à un fait de guerre. Une procédure doit être engagée pour contraindre Israël à payer la facture des destructions antérieures.